



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseil général de l'environnement
et du développement durable

Metz, 19 décembre 2019

Mission régionale d'autorité environnementale
Grand Est

Nos références : 2019DKGE332
Affaire suivie par : Eric Vogein
Tél. : 03 72 40 84 38
mrae-acal.migt-metz.cgedd@developpement-durable.gouv.fr

PJ : décision de la MRAe

Monsieur le Président,

Vous avez transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Grand Est (MRAe Grand Est) une demande de recours gracieux à la suite de la décision du 25 octobre 2019 qui soumettait à évaluation environnementale le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Fromeréville-les-Vallons. Il vous a été notifié la date du 3 décembre 2019 comme date de réception de votre recours.

Au vu des nouvelles pièces présentées en appui à votre demande de recours, la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Grand Est a décidé ne pas soumettre votre projet à la réalisation d'une évaluation environnementale. Cette nouvelle décision abroge la décision précédente.

Je vous informe que cette nouvelle décision est mise à la disposition du public sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/examen-au-cas-par-cas-et-autres-decisions-r84.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale
d'Autorité environnementale


Alby Schmitt

Communauté d'agglomération du Grand Verdun
Monsieur le Président
11 rue du Président Poincaré
55107 VERDUN CEDEX
contact@grandverdun.fr
efrancois@grandverdun.fr



Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est